

N°: 25

Date réception Préfecture

| | | |
|--|---|---|
| Conseil du 25/09/2015  DIRECTION FINANCES ET GESTION PUBLIQUE SERVICE BUDGET ET FINANCES Budget Général | Identifiant : 2015-0385 | Date de publication au Recueil des Actes Administratifs : |
| | Titre : 65 - Autres charges de gestion courante - Admission en non-valeur | |
| | Etudiée par : Le bureau du 03/09/2015 La commission Générale et des Finances du 18/09/2015 | |

Rapportée par :

Nomenclature Préfecture N° 1 : 7. Finances locales

Nomenclature Préfecture N° 2 : 1. Décisions budgétaires

Budget Général

Monsieur Le Trésorier Principal de la Communauté d'Agglomération Grand Poitiers demande d'admettre en non valeur un certain nombre de produits irrécouvrables.

Il s'agit soit de débiteurs insolvables ou partis sans laisser d'adresse ainsi qu'en font foi les demandes de renseignements, procès-verbaux de carence et de perquisition, soit de règlements judiciaires ou de liquidations de biens pour lesquels aucune somme ne peut être recouvrée.

Pour le Budget Eau :

Le montant total des admissions en non valeur s'élève à 29 988,81 € H.T.

Pour le Budget Assainissement :

Le montant total des admissions en non valeur s'élève à 22 923,75 € H.T.

La dépense correspondante sera imputée :

- pour les admissions en non-valeur, sur les crédits figurant au compte 6541/0100 de chaque budget.